



3 minutes pour les jeunes

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de 3 minutes. Il vous apporte un éclairage bref mais précis sur une thématique concernant l'enfance et la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire, par courriel (ekkj-cfej@bsv.admin.ch), par téléphone (031 322 92 26 ou 076 540 39 67) ou sur www.cfej.ch.

En vous souhaitant une excellente session d'automne 2010,

Pierre Maudet, président de la CFEJ

Accueil extrafamilial pour enfants : OUI à la prolongation des aides financières

Au cours de la session d'automne, vous allez vous prononcer sur la prolongation du programme d'impulsion en faveur de l'accueil extrafamilial pour enfants. La CFEJ est favorable aux propositions de la commission d'examen préalable du Conseil des Etats, qui appelle à maintenir l'inclusion de l'offre d'accueil parascolaire et de l'extension des structures existantes parmi les prestations soutenues, ainsi qu'à suivre le Conseil national quant au crédit d'engagement d'un montant de 120 millions de francs.

Renforcer la fiabilité de l'offre d'accueil pour toutes les périodes de l'enfance

Les évaluations portant sur les périodes de financement précédentes confirment les effets positifs du programme : l'offre de places d'accueil extrafamilial a pu en effet être augmentée. Elles relèvent cependant qu'il reste encore des lacunes à combler, tant pour les enfants d'âge préscolaire que pour les enfants d'âge scolaire. Limiter l'incitation financière à l'offre d'accueil des enfants d'âge préscolaire, comme le propose le Conseil fédéral, serait donc inapproprié. Certes, à partir de l'âge scolaire, d'autres besoins d'accueil peuvent apparaître (pause de midi, début et fin de journée) par rapport à l'âge préscolaire. Mais les enfants et les parents vivent l'accueil extrafamilial comme un processus s'inscrivant dans la continuité. C'est pourquoi le développement de l'accueil extrafamilial doit être mené au même rythme pour les enfants d'âge préscolaire et pour les enfants d'âge scolaire.

La Convention relative aux droits de l'enfant (art. 18) prévoit que les parents seront soutenus, dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever leur enfant, par des services et des établissements chargés de veiller au bien-être des enfants. Si, en dépit de lacunes avérées, le programme voyait ses moyens diminués, voire supprimés, la Suisse ne satisferait plus à cette obligation.

Encourager une formation précoce et une intégration favorable aux enfants

Des projets pilotes et des projets de recherche mettent en évidence l'importance de l'accueil extrafamilial pour l'éducation précoce et l'intégration des enfants. Ces projets portent aussi sur les formes d'organisation permettant d'atteindre ces buts qualitatifs. Parmi ces projets figurent - par exemple :

- Projet « Bildungskrippen » (Crèches formatrices) : www.bildungskrippen.ch
- Projet « Bildungs- und Resilienzförderung im Frühbereich » : www.mmizuerich.ch/bildungsprojekt.html
- Commission suisse pour l'UNESCO, projet Education de la petite enfance : www.unesco.ch

Les enseignements issus de ces projets aideront au développement qualitatif de l'offre d'accueil. Ce processus doit pouvoir bénéficier, au besoin, de subventions. Car si satisfaire la demande en nombre de places d'accueil pré- et parascolaires représente un grand pas en avant, il restera encore du chemin à parcourir pour assurer une prise en charge permettant de réaliser ces objectifs qualitatifs.